

VOS NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX...



Patricia Montout-Bellonie

Pour assurer la succession de Béatrice Ferrand, Évelyne Corbin et Marie-Claude Renaud, Coignières Pour Tous vous présente vos trois nouveaux conseillers municipaux.

Patricia Montout-Bellonie habite Coignières depuis 1977. À 55 ans, elle est cadre en assurances pour le commerce extérieur. Patricia s'est aussi impliquée dans la vie locale associative pendant plus de 25 ans : fédération de parents d'élèves,



Alain Oger

Coignières Foyer Club (CFC) comme membre actif puis vice-présidente à la culture, etc... Les voyages et les activités culturelles font également partie de ses centres d'intérêt privilégiés.

Alain Oger habite Coignières depuis 1977 également. À 61 ans, ce conseiller en gestion de patrimoine, goûte depuis peu une retraite méritée. Marié, parent d'élèves actif le temps de la scolarité de ses enfants, il est,



Madeleine Andréani

depuis 1991, membre du Coignières Foyer Club, dont il est devenu trésorier puis vice-président. Alain aime sa famille, les voyages, le théâtre et les spectacles, mais aussi les mots fléchés et faire la cuisine.

Madeleine Andréani réside à Coignières depuis 1980. À 58 ans, elle exerce le métier de professeur dans un collège. Madeleine est régulièrement présente dans les activités culturelles de la commune.

PERMIS DE CONDUIRE DES 18-25 ANS

Depuis le 21 novembre 2008, le Conseil général des Yvelines aide à financer le permis de conduire des 18-25 ans, qui passent l'examen pour la première fois et dont les familles (et le jeune demandeur) ne sont pas imposables. Cette mesure concerne l'obtention du permis B «classique» : la conduite accompagnée et le renouvellement d'un permis annulé ne rentrent donc pas dans son champ d'application. Une aide forfaitaire de 500 € pourra être versée en contrepartie d'une action civique de 20 à 40 heures dans les services ou associations du département. Un délai de 30 jours maximum est fixé entre le dépôt d'un dossier et sa validation ou son refus.

Les dossiers de candidature sont à retirer au Conseil général :

2, Place André Mignot - 78012 Versailles

Téléphone : 01 39 07 78 78

Courriel : contact@cg78.fr

BRÈVES DE COIGNIÈRES...

LE RER C À COIGNIÈRES : ON AVANCE !

À la suite de l'amendement défendu par Robert Cadalbert (Président de la CASQY, Conseiller régional) et Didier Fischer (Conseiller municipal de Coignières, Conseiller régional), le déplacement du terminal du RER C de Montigny-Bretonneux à Coignières est acquis. La commission permanente du Conseil régional a voté au mois d'octobre la somme de 4 500 000 € pour financer les études des projets de transport inscrits au Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), dont l'arrivée du RER à Coignières. Il est évident que le déplacement du terminal du RER C à Coignières ne peut être qu'une étape en direction de Rambouillet, avec la création à terme d'une troisième voie entre La Verrière et Rambouillet.

LA PRÉFÈTE DES YVELINES SAISIE

Notre groupe vient d'écrire à Madame Anne Boquet (Préfète des Yvelines) pour attirer son attention sur le danger que représente en cas de sinistre (voir le dossier de notre numéro de septembre) le fait que la zone industrielle des Marais, classée Seveso, n'ait qu'une entrée et une sortie sur la RN10. Il faut repenser la circulation dans ce périmètre afin de sécuriser au mieux le lieu et ouvrir comme cela était prévu à l'origine une deuxième entrée et sortie au-delà de Maison Blanche. Cela aurait, entre autres, le mérite d'éviter que les camions citernes ne traversent Coignières et permettrait, en cas de sinistre, d'avoir un double accès pour les secours.



Vous en dit plus !

JANVIER 2009 - BULLETIN D'INFORMATION DE LA LISTE D'OPPOSITION MUNICIPALE - N°2

ÉDITO

Notre groupe d'élus municipaux vient de connaître un profond renouvellement avec les départs de Béatrice Ferrand, d'Évelyne Corbin et de Marie-Claude Renaud. Ces membres fondateurs de Coignières Pour Tous ont décidé pour des raisons personnelles de passer la main. Je souhaite au nom de notre association et du groupe des élus de notre liste leur exprimer nos plus vifs remerciements pour le travail effectué depuis 2001. Leur engagement au conseil municipal a permis de faire vivre la démocratie dans notre commune. Bien des réalisations de la majorité actuelle eurent ainsi pour origine des propositions de Coignières Pour Tous. Notre maire, lors du dernier conseil municipal, l'a reconnu publiquement. Il est évident que nous poursuivrons dans cette voie : être à la fois un aiguillon, une vigie démocratique et une force de propositions. Patricia Montout-Bellonie, Madeleine Andréani et Alain Oger, très impliqués dans la vie locale, ont accepté de les remplacer. Leurs qualités d'écoute, de travail et leur dynamisme naturel seront, j'en suis sûr, très appréciés de tous.

Nous nous sommes engagés à vous en dire plus. Vous pourrez constater que ce numéro tient ses promesses avec entre autres deux articles sur le centre médical et les réseaux de distribution de la télévision. Deux sujets qui concernent directement notre vie quotidienne. Des inquiétudes existent sur une éventuelle disparition du Centre Ambroise Paré, tandis que le réseau câblé, dont notre commune est propriétaire, peut constituer pour vous une solution face à l'arrêt programmé de la télévision analogique. Madeleine Andréani et Eric Elzière ont enquêté. Ils vous livrent là, chacun dans leur domaine, les fruits de leur travail.

En espérant que ce numéro saura vous convaincre de notre détermination à servir les intérêts de notre commune en dehors de toute polémique politicienne, il me reste à vous souhaiter, au nom de Coignières Pour Tous et de ses élus, une très belle année 2009 !

Didier Fischer

Conseiller municipal de Coignières
Conseiller régional d'Ile-de-France

QUEL AVENIR POUR LE CENTRE MÉDICAL DE COIGNIÈRES ?

Une épidémie de grippe ? Un certificat médical pour le foot ? Des séances de kiné après un accident ? Une rééducation en orthophonie ?...

Actuellement, le centre médical Ambroise Paré, bien connu de tous les Coignériens, répond à beaucoup de nos besoins dans le domaine de la santé.

Mais la loi du plan Handicap de 2005, impose pour le 1^{er} janvier 2015 au plus tard, l'accessibilité pour les handicapés à tous les étages de ce centre médical. Nous ne pouvons qu'approuver le bien fondé d'une telle loi. Or, si les travaux de mise en conformité avec la loi de ce bâtiment ancien ne peuvent être exécutés, pour des raisons techniques, financières ou autres, et si aucune dérogation n'est accordée, le centre médical Ambroise Paré ne peut qu'être amené à fermer.

À l'heure où beaucoup de maires de communes rurales se battent pour conserver un médecin, comment vont réagir Monsieur Paillex et son équipe ?

Certes, Coignières n'est pas isolée et de nombreux cabinets médicaux existent dans les communes voisines. Mais en cas de problème de santé aigu, sans aucun médecin sur la ville, que feront les Coignériens qui ont des difficultés de déplacement ?

• Emprunter le minibus du CCAS ? Pas toujours évident de prévoir d'être malade 48 heures à l'avance...

• Prendre un bus SQYBUS ? Pas très pratique, car les passages sont peu fréquents dans la journée et inexistant après 19 heures. Et puis, partager ses microbes avec ses compagnons de voyage n'est pas vraiment la meilleure des idées...

• Demander une consultation à domicile ? Pas toujours facile en face de médecins surchargés car de moins en moins nombreux, qui n'accepteront peut-être pas de se déplacer à Coignières. Et cette solution ne constitue pas non plus un geste très citoyen, pour tenter de combler «le trou de la Sécu».

Malgré la ceinture de plus en plus étouffante de plusieurs centaines de commerces et entreprises, la fiscalité réduite à Coignières est appréciée. Mais la qualité de vie, c'est aussi que chacun puisse préserver son capital santé en toute sérénité. La présence de professionnels de la santé sur notre commune répond à cette attente des citoyens et des nouveaux arrivants.

Il nous semble donc indispensable que notre commune conserve un centre médical, en centre ville, facilement accessible à tous. ■

Madeleine Andréani.



Cérémonie du 11 novembre 2008 à Coignières

Extinction de la télévision : Êtes-vous prêts ?!

Expérimentée au **xx^e siècle**, avant la seconde guerre mondiale, la télévision est apparue en France à la fin des années 40. Le premier journal télévisé, présenté par Pierre Sabbagh en 1949, était destiné aux quelques 3000 foyers «privilegiés» de notre territoire, équipés de postes de réception.

Que de chemin parcouru depuis cette époque ! La télévision «de nos parents ou grand-parents» n'a que peu de rapports avec celle que nous connaissons aujourd'hui...

Qui se souvient de la naissance de l'Eurovision en 1954 et de La Piste aux étoiles ? De l'apparition de la deuxième

chaîne en noir et blanc, en avril 1964 ? Du renvoi d'une présentatrice cette même année, «coupable» d'avoir laissé apparaître ses genoux à l'écran ? Le temps passe...

À l'origine, un seul moyen de transmission de la télévision était actif : depuis le sommet de la tour Eiffel, un signal analogique contenant image et son était transmis grâce à des relais disséminés sur tout notre territoire. Ce processus de transmission était (et reste encore) appliqué à travers ce que l'on appelle le réseau télévisé analogique hertzien.

Du côté des téléspectateurs, ce sont les antennes «râteau» plantées sur les toits des habitations qui assuraient la réception de ce signal. Puis il était acheminé vers un appareil constitué d'un tuner analogique, capable de recevoir et décoder le signal, d'une surface sur laquelle l'image était ensuite affichée et d'un haut-parleur à travers lequel le son était reproduit : le poste de télévision !

Deux évolutions technologiques principales, amorcées à la fin des années 90, sont en train de chambouler les modes de transmission et de réception de la télévision :

- le signal télévisé est transmissible sous forme numérique et non plus sous forme analogique,
- la qualité (ainsi que la taille) des images et du son de la télévision est très nettement améliorée grâce à leur traitement numérique, ouvrant aujourd'hui la voie de la TV-HD : la télévision haute-définition.

La première conséquence de ces évolutions sera l'arrêt définitif de la transmission de la télévision par le réseau analogique hertzien : selon un processus déjà engagé sur certaines zones et qui sera entièrement achevé en novembre 2011, l'extinction du signal analogique sera appliquée sur tout le territoire français, car il est inadapté à la diffusion des nouveaux et futurs services télévisés. La télévision «de nos parents ou grand-parents» sera donc définitivement éteinte à cette date, selon la loi de notre pays.

D'ici là, vous devrez avoir fait le choix de recevoir le signal télévisé par le biais de l'un des nouveaux types de réseaux : numérique hertzien, satellite, ADSL, câble ou fibre optique. Au plus tard en novembre 2011, il sera donc impératif que vous accédiez à l'un d'entre eux, si vous souhaitez continuer à profiter de la télévision !

Considérés individuellement, ces réseaux ne couvrent pas forcément l'ensemble de nos régions et leur accès peut être parfois impossible pour des raisons techniques ou administratives. Il est donc important de vérifier ce que l'on appelle son «éligibilité» aux offres des prestataires d'accès aux réseaux. Par ailleurs, le raccordement à chacun d'entre eux implique l'usage d'un décodeur de signal télévisé différent, adapté à la technologie du réseau. C'est ainsi que les opérateurs vous proposent chacun leur «Box», naturellement inutilisable sur un réseau concurrent... (ex. : Freebox ou Livebox en ADSL, Cablebox pour le câble, Décodeur CanalSat pour le satellite, etc.).

Le réseau numérique hertzien, expérimenté dès 1998, est appelé à remplacer le réseau hertzien analogique utilisé depuis l'origine de la télévision. Sa mise en place dépend de l'adaptation technique des relais de transmission qui ont été utilisés jusqu'à ce jour pour la télévision analogique, ainsi que de la pose de nouveaux relais afin d'assurer la propagation du signal jusque dans les endroits les plus reculés. Les antennes «râteau» qui servaient à la réception du signal analogique savent (dans la plupart des cas) aussi assurer la réception du signal numérique. L'ouverture de ce réseau, initiée le 31 mars 2005, est progressivement étendue à l'ensemble de notre territoire. À ce jour, on considère qu'environ 80 % de la population française est couverte et le gouvernement a fixé un objectif de 95% de la population desservie en novembre 2011. L'accès à ce réseau est gratuit.

Le réseau satellite est la seule infrastructure qui offre aujourd'hui une couverture totale de notre pays. Il est exploité à 99% par la société Canal+. Pour accéder à ce réseau, il est nécessaire de s'équiper d'une antenne de type parabolique. Bon nombre de communes ou de syndicats de copropriété ayant interdit l'implantation de ces antennes (pour des raisons d'esthétisme de l'environnement), il est donc parfois impossible d'accéder à la télévision par ce réseau.

Les propriétaires des maisons individuelles situées sur le territoire de notre commune peuvent librement choisir de poser une antenne parabolique sur leur habitation. En cas de doute, les services municipaux devraient pouvoir vous indiquer précisément ce qu'il en est. Les occupants d'immeubles ou de toute habitation soumise à des règles de co-propriété doivent en revanche se soumettre au règlement communautaire qui s'impose à eux. À noter : depuis quelques temps, Canal+ propose l'installation d'une antenne parabolique «d'intérieur», qui ne dénature donc pas l'environnement commun.

L'accès à ce réseau dépend d'un abonnement mensuel payant auprès de Canal+. Il peut aussi être gratuit, mais pour un nombre très limité de chaînes, par le biais de l'offre Astra.

Le réseau ADSL est lié au réseau téléphonique fixe, sur lequel il est calqué. Ce qui laisse supposer que chacun, partout où le téléphone arrive, peut accéder à la télévision par son biais. Cette supposition s'avère cependant inexacte, pour des raisons techniques particulières liées à la nature de ce réseau. Si vous envisagez de recevoir la télévision par l'ADSL, il est ainsi prudent de vous renseigner préalablement auprès de l'opérateur de votre choix, sur les caractéristiques de votre accès téléphonique/ADSL.

Schématiquement, disons que si vous êtes situé à proximité immédiate (quelques centaines de mètres, 1 km au maximum) du central téléphonique auquel vous êtes ou serez raccordé(e), vous n'avez pas trop de soucis à vous faire. En revanche, si vous êtes situé(e) au-delà de 1 ou 2 kilomètres du central, alors il peut être judicieux de vous tourner vers un autre réseau. Pour accéder au réseau ADSL, il est évidemment obligatoire de souscrire à un abonnement mensuel payant, auprès de prestataires tels que Orange, Free, SFR, Alice, Numericable, Darty, etc.

Le réseau câblé ne couvre qu'une partie de la France, essentiellement autour des grandes agglomérations. Il est aujourd'hui exploité à près de 99% par la société Numericable, qui a successivement racheté la majeure partie de l'infrastructure

à France Télécom Câble, Noos ainsi qu'à quelques autres «petits» opérateurs locaux. L'accès au réseau câblé ne nécessite la pose d'aucune antenne, mais il implique le raccordement des domiciles à une borne, partagée entre des habitations voisines ou entre les appartements au sein d'un immeuble. Pour accéder au réseau câblé, il est nécessaire de souscrire à un abonnement mensuel payant auprès de Numericable ou d'être membre d'un collectif abonné à un service antenne.

Le réseau en fibre optique, enfin, est le dernier-né des modes de transmission de la télévision. À ce jour, seuls quelques rares «privilegiés» ont accès à ce réseau, dont l'implantation a démarré au cœur de quelques villes. En l'état actuel des connaissances humaines, la fibre optique est le moyen «ultime» d'irrigation des territoires par une liaison «physique» : la fibre optique permet le transport simultané d'une quantité gigantesque d'informations sous la forme de signaux numériques, les rendant accessibles à tous, sans aucune contrainte de distance ou de temps. Il faudra encore patienter quelques années avant que la majorité des français puisse accéder à la télévision et aux services numériques par le biais de la fibre optique : aucune norme technique n'a été retenue afin de faciliter la construction d'un réseau qui coûtera des milliards d'euros et rapportera encore plus ! C'est pourquoi les différents opérateurs de télévision, mais aussi d'accès à Internet et de téléphonie se déchirent entre eux... Chacun cherchant à appliquer sa propre solution technique de déploiement de réseau au détriment des autres, sans donner l'impression de se soucier réellement de l'intérêt des citoyens/consommateurs. Cela simplement dans le but d'être le premier à proposer ses services par le biais d'une telle infrastructure... et de s'accaparer les parts de marché.

Pour accéder au réseau en fibre optique, il est nécessaire de souscrire un abonnement mensuel payant auprès des prestataires qui commencent tout juste à commercialiser une telle offre : Orange, Numericable, Free et Darty.

Nous pouvons donc accéder à la télévision par de nouveaux chemins (les 5 types de réseaux décrits ci-dessus) qui sont tous issus de la numérisation des technologies développées par l'homme. Novembre 2011 constitue la date butoir au-delà de laquelle nous ne pourrons plus recevoir d'émissions que par ces réseaux numériques. Vous devrez donc faire un choix d'ici là. Les arguments en faveur d'un réseau ou d'un autre sont multiples. Certains aspects de la question sont très simples (localisation géographique impliquant une inéligibilité à certaines offres), tandis que d'autres peuvent s'avérer plus compliqués (que faire si l'on souhaite à la fois bénéficier d'une offre de télévision riche, composée de chaînes en haute définition et utiliser le même réseau pour accéder à Internet et à la téléphonie ?). Le poids financier des différentes formules a aussi son importance. Ainsi, bien que notre commune soit essentiellement câblée et que notre maire ait décidé d'investir 100 000 € de nos impôts pour faire de nous des propriétaires responsables de l'infrastructure, vous êtes nombreux, et de plus en plus, à vous être détournés de ce réseau câblé...

Mais ceci, ainsi que la proposition d'éléments de réponses pour tenter de vous aider à y voir clair dans les possibilités d'évolution qui s'offriront à vous, pourront faire l'objet d'un autre article, au sein de l'une de nos prochaines parutions. En attendant, comme le propose une célèbre marionnette guignolesque : «vous pouvez éteindre la télévision !» ■

ANALOGIQUE, NUMÉRIQUE ?! MAIS ENCORE ?...

Quelle est la différence entre un signal analogique et un signal numérique, notamment en matière de télévision ?

Le son et les mouvements que nous percevons sont des phénomènes quasiment continus. Pour les reproduire, il faut les enregistrer et deux solutions s'offrent à nous : soit on enregistre le signal de façon continue, et c'est un enregistrement analogique ; soit on n'enregistre que certaines valeurs de ce signal, et on parle alors de signal numérique.

Imaginez que vous regardez une personne dansant en plein soleil : l'astre diffuse une lumière continue et tous les mouvements du danseur (ou de la danseuse, si vous préférez) peuvent être perçus grâce à cette illumination. C'est l'analogique.

Maintenant imaginons la même scène sous une lumière stroboscopique : le stroboscope n'éclaire le danseur (ou la danseuse) que par à coups, et le mouvement n'est pas perçu de façon continue. C'est le numérique. Il faut donc que le stroboscope éclaire le danseur à une fréquence très élevée, afin qu'on ne distingue pas vraiment de différence avec l'éclairage par le soleil. Schématiquement c'est ce qu'offre aujourd'hui «le numérique», ou plus exactement la numérisation des informations que nous percevons.

QUEL EST LE PRINCIPE DE LA NUMÉRISATION ?

La numérisation, processus consistant donc à transformer un phénomène analogique en numérique, implique deux étapes :

- En premier lieu, il faut prélever périodiquement des échantillons du phénomène (image/son). Plus la fréquence d'échantillonnage est grande (c'est-à-dire que les échantillons sont relevés à de petits intervalles de temps) plus le signal numérique sera fidèle à l'original.
- Ensuite, il faut attribuer une valeur numérique à chacun des échantillons prélevés. Plus le nombre de valeurs différentes qu'un échantillon peut se voir attribuer est grand, plus la qualité du signal sera élevée.

QUEL EST L'INTÉRÊT DU NUMÉRIQUE ?

Le premier argument en faveur de la numérisation des informations est que les données numériques ne s'altèrent pas : alors que l'analogique véhicule un signal qui s'affaiblit à chaque maillon de sa transmission, le numérique transmet des chiffres qui, eux, restent immuables.

De plus, le numérique est beaucoup moins cher à produire. Enfin, sa reproduction peut être réalisée sans aucune déperdition de qualité, générant une copie strictement identique à l'original : alors que la copie d'une cassette audio ou vidéo, ou encore d'un disque vinyl provoque des pertes, la copie d'un CD ou d'un DVD reste parfaitement fidèle.